

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03768

Numéro SIREN : 878 372 838

Nom ou dénomination : A.D.R.E

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt 15914

2023 5015914

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise A.D.R.E.

Adresse de l'entreprise 2 place Jean Moulin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Néant ☐

SIREN

8 7 8 3 7 2 8 3 8

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

ACTIF

Brut

1

Amortissements-Provisions

2

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 10 12 12

Net

3

ACTIF IMMOBILISÉ			010	012	016	028	030	040	042	044	048	050	052	060	062	064	066	068	070	072	074	080	082	084	086	092	094	096	098	110	112		
	Fonds commercial *	Immobilisations incorporelles																															
		Autres *																															
		Immobilisations corporelles *																															
		Immobilisations financières * (1)																															
		Total I (5)																															
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *																															
		Marchandises *																															
	ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes																															
		Créances (2) Clients et comptes rattachés *																															
		Autres* (3)																															
		Valeurs mobilières de placement																															
		Disponibilités																															
		Charges constatées d'avance*																															
		Total II																															
		Total général (I + II)																															

PASSIF

Exercice N

1

NET

1

Exercice N												NET		
I												1 000		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*													
	Écarts de réévaluation											120		
	Réserve légale											124		
	Réserves réglementées*											126		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*											130		
	Report à nouveau											132		
	Résultat de l'exercice											134		
	Subventions d'investissement											136		
	Provisions réglementées											137		
												140		
Provisions pour risques et charges											Total I	142	2 783	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées											Total II	154	(239)
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours											156	(82)	
	Fournisseurs et comptes rattachés*											164		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :											166	2 034	
	Produits constatés d'avance											169	2 893	
												172	5 296	
											174			
											Total III	176	7 248	
											Total général (I + II + III)	180	9 792	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 280						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. D. R. E.

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 2Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*							
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services*		217		218		
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	64 300	
						234	34 122	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					236	125	
	Variation de stock (marchandises)*					238	5 722	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					242	14 178	
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : immobilier :)			244	729	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		7 680	
	Rémunérations du personnel*					250	257	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 639	
	Dotations aux amortissements*					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	67 452	
						270	(3 153)	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)				290	1 432
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	2
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
				306	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				310	(1 723)

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

				314	1 723
--	--	--	--	-----	-------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		312		314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		316			
	Provisions non déductibles*		318			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		322			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		324		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
					997	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				342	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
			Bénéfices col.1	352		354
			Déficit col.2			1 723
				356		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				360	
	Déficits antérieurs reportables : * 6 264 dont imputés sur le résultat :					1 723
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
			Bénéfices col.1	370		
			Déficit col.2			

Désignation de l'entreprise : **A. D. R. E.**

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
	Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
		Constructions	430		432		434		436					
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 324	442	2 280	444		446	13 604				
		Installations générales agencements divers	450	4 244	452		454		456	4 244				
		Matériel de transport	460		462		464		466					
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486						
	TOTAL		490	15 568	492	2 280	494		496	17 848				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499				
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
		Constructions	520		522		524		526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 280	532	3 790	534		536	9 069		
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 98	542	849	544		546	1 346		
		Matériel de transport	550		552		554		556			
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
	TOTAL		570	5 777	572	4 639	574		576	10 416		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations				
TOTAL					590	583	594	595		
					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A.D.R.E.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	(239) 622	239 624	239 626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	(239) 682	239 684	239 686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	6 264
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	6 264
Déficits de l'exercice	860	1 723
Total des déficits restant à reporter	870	7 987

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
(*) Les amortissements figurant dans cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A.D.R.E.

Exercice ouvert le : 01012022

et clos le : 31122022

Néant ☐ *

Durée en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

376 1

dont apprentis 657

dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale

861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - Chiffre d'affaire de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges

105

TOTAL 1 106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

Variation positive des stocks

111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats

121

Variation négative des stocks

145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée.

133

Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3 152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 137

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)

020

Effectifs au sens de la CVAE *

022

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)

023

Période de référence

026

Date de cessation

024

du

160

au

186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 7 8 3 7 2 8 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.D.R.E.

ADRESSE (voie) 2 place Jean Moulin

CODE POSTAL 59650 VILLE VILLENEUVE D'ASCQ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BOUSBAINE Prénom(s) Mohamed reIDHANom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date 09101994 N° Département 59 Commune Roubaix Pays FR

Adresse : N° T4 Voie rue Magenta res Point Central

Code Postal 59200 Commune TOURCOING Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2023

Exercice ouvert le 01/01/2022

et clos le 31/12/2022

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

A.D.R.E.

2 place Jean Moulin

2 place Jean Moulin

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

SIRET 87837283800010

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées restauration rapide

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable
au taux normal

Déficit

1 723

Bénéfice imposable
à 15 %Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets
et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

PV exonérées
(art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche urbaine -

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Territoire entrepreneur

Bassins urbains à dynamiser
(BUD), art. 44 sexdeciesZone de développement
prioritaire, art. 44 septdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de
la défense, art. 44 terdeciesSociété d'investissement
immobilier cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé Ciel	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 10042023 Lieu :
	Qualité :
	Nom du signataire :

SASU « A.D.R.E. »
au capital de 1000.00 Euros
Siège social : 2 place Jean Moulin
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 14 MAI 2023**

L'an deux mille vingt trois,
le 14 mai A 12 h,

Monsieur Mohamed-Reidha BOUSBAINE
Né le 09 octobre 1994 à Roubaix
De nationalité française
Demeurant bat T app 4 résidence du Point Central
Rue Magenta - 59200 TOURCOING

Agissant en qualité de seul associé de la SASU A.D.R.E., prend les décisions ci-après concernant :

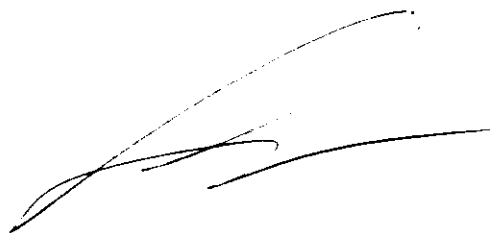
- L'affectation des résultats de l'exercice du 1.01.2022 au 31.12.2022

PRISE DE DÉCISIONS

Première décision

L'associé unique président de la société décide d'imputer la perte l'exercice au poste report à nouveau soit 1722.87 €

De tout ce qui précède, l'associé unique président a rédigé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.



IMPRIMERIE
23/05/2023
SASU A.D.R.E.
VILLENEUVE D'ASCQ